Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

Courrier 2026A/001720

SEMAGORA

Avenant n°1 au contrat de Délégation de service public

RAPPORT DU DELEGATAIRE 2025

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

1. L'activité 2025 pour la Galerie ARGILLA

Au 1er janvier 2025, la compétence Argile a été transférée par la Métropole à la Ville d'Aubagne. Ainsi la mission de service public concernant cet équipement comprise dans le contrat de de délégation confié à la Semagora, est passée sous le contrôle des services municipaux.

La gestion de cet équipement sous forme d'une délégation de service public reste un point sensible pour la Semagora. En effet, le chiffre d'affaires dégagé en 2025 sur la galerie Argilla est en diminution de 12%.

Par ailleurs, pour l'équilibre général du contrat de DSP, force est de constater qu'une évolution de près de 12% du chiffre d'affaires dégagé par l'activité du Centre de congrès Agora, est absorbée par la diminution de 12% du chiffre d'affaires liés à la Galerie Argilla.

Ceci nous amène à rappeler cette année encore que le mode de gestion de la galerie Argilla doit être repensé par la ville d'Aubagne avant la fin du contrat de DSP.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

A. Le renouvellement des conventions de partenariat avec les artisans céramistes et santonniers

8 céramistes n'ont pas renouvelé leur convention en 2025 (cessation d'activité)

Dans le courant de l'année, **7 nouveaux artistes** que nous avons démarchés, ont rejoint la galerie.

Nous sommes donc en partenariat avec **52** artisans, qui nous confient leurs œuvres dans le cadre de la convention de depôt/vente proposée.

Annexes à retrouver en fin de dossier

• **Annexe 1 : convention type pour l'année 2025**
• **Annexe 2 : Listing des artisans et localisation des ateliers pour l'année 2025**
• **Annexe 3 : Récapitulatif annuel des versements financiers aux artisans pour les ventes de leurs productions dans la galerie**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Présentation des nouveaux artisans et de leur production

Edie TEMPIER

Très inspiré par l'univers de la mode, Edie Tempier aime ajouter à ses peintures et sculptures en céramique différents matériaux de récupération, tels que des fils de laine, des accessoires comme des sacs à main, ou encore des perles. Ses créations aux couleurs chatoyantes nous transportent dans un univers à la fois poétique et rock'n'roll.



Morgane Lagorce

Formée à l'école des Beaux-arts de Montpellier, Morgane Lagorce dessine selon la technique du « sgraffito » afin de faire apparaître en blanc des motifs creusés sur une base noire. Ses sources d'inspiration sont la Grèce antique, la flore, l'univers féminin et le tatouage. Pour la galerie Argilla, elle a réalisé des bols, des assiettes, des tasses et des objets de décoration murale.



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

La Fille du Capitaine (Monique VERAN)

Entre terre, mer et feu, La Fille du Capitaine façonne des pièces uniques en Raku empreintes de poésie, inspirées par l'univers marin. Son travail explore la transformation de la matière par le feu, révélant ses craquelures. Chaque création évoque un fragment d'émotion, d'histoire, comme d'un imaginaire entre terre et mer.



Terre Engobée (Aurélie FEBBRARO)

Toute petite déjà, Aurélie adorait dessiner. Un talent qui s'exprime aujourd'hui par imagination débordante. Pour ses bijoux, plaques à suspendre, art de la table ou porte-piques pour l'apéro...Aurélie apprécie la couleur, les formes géométriques et le relief que lui inspirent des artistes comme Pablo Picasso ou Jean Cocteau.



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Muriel POURROY

D'aussi loin qu'elle se souvienne, la sculpture a toujours été pour Muriel une passion. Après s'être formée aux ateliers des Beaux-Arts à Marseille sur des modèles vivants, elle se perfectionne sur la représentation du corps humain. Toujours avide de nouveauté, elle explore aujourd'hui de nouvelles techniques et univers autour des animaux, de la mythologie ou d'univers fantastiques.



Spirale de Création (Marie Barbe)

Après une première carrière professionnelle dans le domaine de la santé, Marie Barbe a choisi de prendre un virage à 180 degrés pour s'adonner à sa passion, la céramique. Très inspirée par la nature, la féminité, les végétaux ainsi que par son séjour de 6 mois au Japon, Marie exprime sa créativité aussi bien dans la création sculptures que dans le domaine des arts de la table.



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Rêver la Terre (Charlotte Julien)

Artiste autodidacte, Charlotte Jullien a commencé la céramique il y a seulement deux ans. Aimant jouer avec différentes matières et techniques, elle utilise dans certaines de ses créations du verre de récupération poli. Elle aime à puiser son inspiration dans la nature, à l'image de la collection lune-soleil disponible à la galerie Argilla.



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

B. La boutique en ligne

Mise en route en 2022, cette boutique en ligne ne fonctionne pas à la hauteur de nos prévisions. Bien relayée sur nos réseaux sociaux, elle est très délicate à mettre à jour dans la mesure où les pièces vendues sont souvent des pièces uniques. Véritables objets d'art, ce type de produits s'achète plus facilement lors d'une visite dans la boutique, car l'argile demande souvent à être perçue directement par le toucher. Ainsi, pour l'année 2025, le chiffre d'affaires global reversé aux artisans concernant les ventes en ligne s'élève à **1.367,67 euros TTC** et la part revenue à la Semagora est de **736.34 euros TTC**

C. Les programmations

1) LES PLEINS FEUX

Initiés en 2023, « les pleins feux d'Argilla » connaissent un véritable succès

Le principe : Pour une durée de trois semaines, un céramiste (ou un santonnier) est mis à l'honneur dans la Galerie Argilla. Une production différente de celle proposée dans la boutique ou un zoom sur une technique ou une production spécifique issue de l'atelier de cet artisan est présentée au cœur de l'espace.

En 2025 ont donc été mises sous les projecteurs, les productions de deux céramistes.

- **L'Atelier MEVA,** présent dans la Galerie depuis l'année d'ouverture de cet équipement (2012)
- **Edie Tempier,** nouvel arrivant **!**





Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

2) LA GALERIE HORS LES MURS POUR DEUX PERIODES DE L'ANNEE

Deux marchés à la céramique et au santon sont organisés par Ville d'Aubagne en partenariat avec l'association des céramistes et santonniers, toutes les années pour des périodes de 6 semaines. L'un pendant la période estivale, l'autre autour des fêtes calendales.

Nous avons souhaité installer sur ce marché un nouvel espace « Le stand de la Galerie Argilla ».

Cette initiative a permis à 24 artisans d'exposer et vendre leurs productions aux côtés des céramistes et santonniers qui traditionnellement disposent de leur propre stand.

Toutes les tendances ont été proposées à la vente : arts de table, décoration, sculpture, bijoux, santons !

Si cette initiative a été bénéfique pour les artisans, elle a engendré un déficit pour la Semagora. En effet, les frais relatifs à l'aménagement des espaces et les coûts des personnels supplémentaires pour gérer les stands pendant 6 semaines sans arrêt, ont été trop importants.

Annexes à retrouver en fin de dossier

- Annexe 4 : convention été et hiver proposée aux artisans
- Annexe 5 : Etat financier hiver et été pour la galerie « Hors les murs »







Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

c) Autres programmations commandées par la Ville d'AUBAGNE

L'année 2025 a été l'année de la biennale « **Argilla** » en centre-ville d'Aubagne. Cet évènement qui permet aux céramistes du monde entier de s'installer dans les rues piétonnisées pour un marché potier à ciel ouvert représente le point d'orgue du travail réalisé par le service de la filière argile.

La ville d'Aubagne nous a commandé pour l'occasion l'organisation d'une exposition unique liée à l'entrée d'Aubagne dans la Route Européenne de la Céramique. Nous avons donc proposé un scénario d'exposition ainsi qu'une mise en scène des œuvres issues des 25 villes ou institutions qui forment ce cercle artistique prestigieux.

De la porcelaine de Limoges à la terre vernissée d'Azerbaïdjan, en passant par la faïence de Modra en Slovaquie, les œuvres sélectionnées pour l'occasion, souvent issues des ateliers d'artistes contemporains, ont entraîné le public dans un voyage céramique à travers l'Europe !

Près de 2000 visiteurs pour cette exposition qui s'est déroulée du 9 août au 6 septembre dont 1200 uniquement sur le weekend de l'évènement Argilla.





Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

A l'issue de cette exposition, la Semagora a adressé au mois de février 2026 un courrier à la Ville d'Aubagne, précisant qu'il paraissait logique et important que les nombreuses œuvres acquises auprès de chacun des membres de la Route Européenne de la Céramique pour concevoir cette exposition, **soient intégrées à la collection patrimoniale de la Ville d'Aubagne,** après acceptation de la donation.

Ces pièces, emballées et préparées, n'ont toujours pas été récupérées par les services de la Ville d'Aubagne au moment où ce rapport du délégataire est élaboré. Elles seront restituées à la Ville d'Aubagne en même temps que les biens de retours, lors de la remise de l'équipement en fin de contrat de DSP.

Le tableau des valeurs des pièces et le livret présentant les visuels des pièces concernées figurent en annexes en fin de rapport.

2. Perspectives de l'activité liée au contrat de DSP

Les perspectives 2026 sont intéressantes pour l'activité de notre centre de congrès puisque au 30 avril 2026 nous avons déjà enregistré 330 K € euros HT de devis signés. Les plannings restent donc très chargés pour le centre de congrès et tout particulièrement pour le deuxième semestre de l'année.

Les ventes dans **la galerie Argilla** ne dépassent pas actuellement les chiffres de l'année 2025. L'expérience d'installation de la Galerie «hors les murs» sur le marché à la céramique et au santon de la ville d'Aubagne ne sera pas renouvelée cette année compte-tenu du déséquilibre financier engendré en 2025.
En effet, si cette initiative a été très bénéfique pour les artisans et très intéressante pour la valorisation des ateliers céramiques de la ville, le bilan financier réalisé par la Semagora sur cette initiative est négatif.

Par ailleurs, l'année 2026 sera l'année du renouvellement du contrat de DSP. A travers ce rapport du délégataire, la Semagora attire l'attention de la ville d'Aubagne sur le mode de gestion à décider pour cet équipement lorsque le contrat de DSP actuel arrivera à son terme.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ANNEXES

- Annexe 1 : convention type de partenariat avec les artisans pour l'année 2025
- Annexe 2 : Tableau des artisans et localisation des ateliers pour l'année 2025
- Annexe 3 : Récapitulatif annuel des versements financiers aux artisans pour les ventes de leurs productions dans la galerie
- Annexe 4 : conventions été et hiver proposée aux artisans
- Annexe 5 : Etat financier hiver et été pour la galerie « Hors les murs »
- Annexe 6 : Comptabilité analytique présentant le suivi financier des deux équipements gérés au travers du contrat de DSP
- Annexe 7 : Compte d'exploitation de la délégation de service public
- Annexe 8 : Tableau Investissement du délégataire
- Annexe 9 : Contrats d'entretien et de prestations Galerie Argilla
- Annexe 10 : Contrôles périodiques effectués sur la Galerie Argilla
- Annexe 11 : Attestation d'assurance Galerie Argilla
- Annexe 12 : Inventaire des biens de retour
- Annexe 13 : Donation des céramiques acquises pour l'exposition Route Européenne de la Céramique :
  Le tableau des pièces et valeurs
  Livret présentant les visuels des pièces concernées
- Annexe 14 : Liasses fiscales Semagora 2025
- Annexe 15 A : Rapport CAC sur comptes annuels 2025
- Annexe 15 B : Rapport CAC sur conventions réglementées 2025

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 1
Convention type de partenariat avec les artisans pour l'année 2025

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

CONVENTION DE DEPOT–VENTE 2025

Celle-ci prend effet dès sa signature par les deux parties concernées :

Entre **le dépositaire** d'une part : SEMAGORA - Centre de vie Agora – ZI Les Paluds 13400 Aubagne, représentée par Madame Martine Martinez, Directrice Générale,

Et **le déposant** d'autre part :
Société : .....
Nom :..... Prénom :.....
Adresse :.....
.....
Code Postal :.....Ville.....
Tel :..... Email :.....

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : APPROVISIONNEMENT

Le déposant prend rendez-vous avec la galerie Argilla (04.42.04.05.14) et assure la livraison et la reprise de ses objets. Toutes les livraisons d'objets et réassorts, et toutes les reprises doivent faire l'objet de la transmission de bordereaux de livraison ou de retrait comportant :

- le nom de l'artisan
- la date de livraison ou de reprise
- le nom exact du produit
- la qté
- le prix de vente souhaité

Lors du rendez-vous une vérification est faite en présence de l'artisan. La Galerie Argilla est à présent équipée d'un logiciel de gestion des stocks, aussi, **il est impératif que l'étiquetage des prix et la mise en linéaire** soit à la charge des référents de la galerie Argilla. Cette mise en linéaire est organisée dans les délais les plus brefs. Comme cela est le cas depuis l'origine, le dépositaire se réserve le droit d'accepter, de refuser ou d'annuler tout dépôt, si celui-ci ne correspond pas aux œuvres qui ont été choisies, sélectionnées et prévues lors des discussions, rencontres, ou rendez-vous avec la prestataire designer de la galerie Argilla.

Article 2 : DUREE ET RENOUVELLEMENT DU DEPOT
La durée du dépôt est fixée à 12 mois ; au-delà, le déposant peut retirer son dépôt à tout moment. En cas de non-vente au bout d'une période de 6 mois, le dépositaire pourra demander au déposant de changer ou retirer les objets déposés. Il incombe au déposant de se tenir informé du sort de son dépôt et de renouveler les pièces vendues dans les plus brefs délais.

Article 3 : PROPRIETE
Le déposant reste le propriétaire des produits mis en dépôt jusqu'à leur vente. Sur la fiche de dépôt il indique le « prix de vente au public », toutes taxes comprises, de chaque produit.

Article 4 : RESPONSABILITE

Le déposant est responsable de la qualité des objets mis à la vente. En cas de défaut, de non fonctionnement ou de vice caché, il devra rembourser ou dédommager l'acheteur ou le dépositaire. En cas de perte, de vol ou de casse, le dépositaire est tenu responsable, sauf cas de force majeure. Il doit indemniser le déposant au « prix net à payer » indiqué sur la fiche de dépôt.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Article 5 : ENGAGEMENTS DU DEPOSITAIRE

- Le dépositaire s'engage à exposer les pièces du déposant sur toute la surface qui lui a été attribuée. Pour chaque vente, le dépositaire tient à jour la fiche de dépôt et s'engage à payer chaque mois par virement bancaire (le 15 du mois suivant) au déposant le montant de la vente de ses pièces. Un relevé de vente mensuel sera adressé par email à l'exposant.
- Le dépositaire prend à sa charge les questions d'assurance, de gestion et de publicité sont prises en charge par le dépositaire.
- Le dépositaire s'engage à proposer au déposant de participer à des journées/soirées "carte blanche" au cours desquelles des corners / stands supplémentaires seront mis à disposition du déposant afin d'offrir une offre de vente plus importante. Ces manifestations permettront aux artisans céramistes et santonniers d'inviter leur clients et prospects pour une présentation/vente privée de leur collection autour d'un temps convivial d'échanges qui sera organisé par le dépositaire.

Article 6 : AUTORISATION DONNEE PAR LE DEPOSANT

Par cette convention, le déposant autorise le dépositaire à :

- Procéder en parallèle, à la vente des pièces sur la "boutique en ligne"
- A prendre des photographies des objets déposés pour l'intégration des visuels à cette boutique en ligne, ou pour être utilisées à des fins de communication et de promotion de la Galerie Argilla
- A déplacer les pièces dans les autres lieux de vente éphémères ou permanents dans lesquels la Galerie Argilla souhaitera s'inscrire dans le cadre des programmations de manifestations ou de projets participant au développement économique et culturel de la filière argile du territoire

Article 7 : REMUNERATION DU DEPOSITAIRE
Le dépositaire est chargé de vendre les produits pour le compte du déposant ; il est rémunéré par une commission fixée **à 35 %** du montant du « prix de vente au public toutes taxes comprises ». **Ce prix devra être harmonisé avec les prix pratiqués en atelier et sur les marchés du Territoire.**

Les prix stipulés par le déposant lors de la livraison des pièces, sont réputés fixes. Tout changement souhaité par le déposant doit faire l'objet d'une information par écrit au dépositaire dans un délai de deux mois avant application de la modification tarifaire souhaitée.

Article 8 : IMPAYES
En cas d'impayé ou de chèque sans provision lors du règlement d'une vente, le dépositaire payera au déposant le « prix net à payer au déposant » indiqué sur la fiche de dépôt.

Article 9 : RABAIS
En cas de rabais, le dépositaire devra le faire d'un commun accord avec le déposant, sur le « prix de vente au public toutes taxes comprises ».

Fait à....., le.....

Signatures + cachet si société (précédées de la mention « lu et approuvé »),

Le dépositaire,

SEM AGORA
CENTRE DE CONGRES
Site des Paluds
13784 AUBAGNE CEDEX
Tél. 04 42 18 06 08
Fax 04 42 84 37 84
RCS Marseille 91 B 70

Le déposant

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 2
Tableau des artisans et localisation des ateliers pour l'année 2025

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ANNEXE 2 LISTING DES ARTISANS PRESENTS DANS LA GALERIE ARGILLA ET LOCALISATION ATELIERS EN 2025

	NOM DE LA SOCIETE	NOM DE L'ARTISAN	LOCALISATION
1	ATELIER DU VALLON	Monique ALIN	AUBAGNE
1	AMCH	Anne-Marie CHASSON	AUBAGNE
1	ARCHITTA CERAMIQUE	Pierre ARCHITTA	AUBAGNE
1	ARGILE ET COULEURS	Emmanuel AGNEL	AUBAGNE
1	ARGILICE	Alice RAOULT	AUBAGNE
1	ART TERRA	Annie BURNOTTE	AUBAGNE
1	ATELIER DU JEU DE PAUME OCARINA	Patrick CUSACK	AUBAGNE
1	ATELIER MEVA	Martine VIGO & Elian ADAMO	AUBAGNE
1	ATMOSTERRES	Hannah ANDRE	AUBAGNE
1	BARBOTINE	Nadège ARNIAUD	AUBAGNE
1	ELLEN	Ellen BLASI	AUBAGNE
1	ET LE GRIS DEVIENT BLEU	Véronique SANCHEZ	AUBAGNE
1	L'ATELIER DES SANTONS (COULOMB)	Daniel COULOMB	Aubagne
1	LE COQ POTERIE	Sébastien COQUILLAT	AUBAGNE
1	LE JARDIN DE LA TERRE	Jacqueline Blanc	AUBAGNE
1	LE MOULIN A HUILE	Patrice JARQUE	AUBAGNE
1	LES DEUX PROVENCALES	Florence AMY	AUBAGNE
1	LES MAINS DANS LA TERRE	Magali SCALI	AUBAGNE
1	Marion PRUNEAU	Marion PRUNEAU	AUBAGNE
1	MP CREATIONS	Muriel PONS	AUBAGNE
1	POTERIE MASSUCCO	Claude MASSUCCO	AUBAGNE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ANNEXE 2 LISTING DES ARTISANS PRESENTS DANS LA GALERIE ARGILLA ET LOCALISATION ATELIERS EN 2025

	NOM DE LA SOCIETE	NOM DE L'ARTISAN	LOCALISATION
1	SANTON CREATIF - CAMPANA	Stéphane CAMPANA	AUBAGNE
1	SANTONS SAUREL	Nadine STRATTA	AUBAGNE
1	SANTONS SYLVETTE AMY	Emmanuel AGNEL	AUBAGNE
1	ATELIER 3D	Virginie JARQUE	AUBAGNE
1	ATELIER DE FANNY	Gilbert et Anthony MACCIOCU	AUBAGNE
1	TERRAFUSING	Françoise DOUKHAN	AUBAGNE
1	TERRE DE DESIGN	Nathalie PINTO	AUBAGNE
1	SPIRALE DE CREATIONS	Marie BARBE	AUBAGNE
1	MURIEL POURROY	Muriel POURROY	AUBAGNE
1	REVER LA TERRE	Charlotte JULLIEN	AUBAGNE
1	MORGANE LAGORCE	Morgane LAGORCE	AUBAGNE
1	EDIE TEMPIER	Edie Tempier	LA BEDOULE
1	SYLVIE LORNE	Sylvie Lorne	CABRIES
1	TERRE ENGOBEE	Aurélie FEBBRARO	CEYRESTE
1	CECILE COLOMBO	Cécile COLOMBO	GEMENOS
1	CRÉATINI	Mélanie LEDROIT	GÉMENOS
1	AMANDINE POULAIN	Amandine POULAIN	LA BOUILLADISSE
1	FABRIK'ART céramiques	Véronique LEDOUX	LA BOUILLADISSE
1	ANDREANI CREATIONS	Renaud ANDREANI	LA PENNE SUR HUVEAUNE
1	ISAVE Céramique créations	Isabelle VITELLI	LA PENNE SUR HUVEAUNE
1	ATELIER CONTAT	Françoise et René CONTAT	LA PENNE SUR HUVEAUNE
1	LA FILLE DU CAPITAINE	Monique VERAN	LA PENNE SUR HUVEAUNE
1	ATELIER DE VERO	Véronique SESIA	MARSEILLE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ANNEXE 2 LISTING DES ARTISANS PRESENTS DANS LA GALERIE ARGILLA ET LOCALISATION ATELIERS EN 2025

	NOM DE LA SOCIETE	NOM DE L'ARTISAN	LOCALISATION
1	ATELIER DUCA	Alain DUC	MARSEILLE
1	FRANCOISE BARRE CERAMIQUE	Françoise BARRE	CUGES LES PINS
1	MONA CHABADA	Manon DEL GRAZIA	ROQUEFORT LA BEDOULE
1	MARIELLEG	Marielle LEGERON	ROQUEVAIRE
1	SANTONS COLETTE	Colette CANFORA	ROQUEVAIRE
1	SANTONS LISE BERGER	Anne-Lise ABFELBERG	ROQUEVAIRE
1	ATELIER DE VICKEN	Laurent MARKOYAN	ROQUEVAIRE
1	KARINE CHAIX CREATIONS	Karine CHAIX	VENCE

52

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 3
Récapitulatif annuel des versements financiers aux artisans pour les ventes de leurs productions dans la galerie

RECAPITULATIF DES PAIEMENTS AUX ARTISANS 2025 TTC (INCLUS MARCHES ÉTÉ HIVER)

ARTISANS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	1er au 20/07	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL TTC ARTISAN
AMANDINE POULAIN	16,25 €	52,00 €			53,30 €	58,50 €	22,75 €	13,00 €	65,00 €		65,00 €	6,50 €	352,30 €
ALIN MONIQUE							247,00 €	383,50 €				78,00 €	708,50 €
AMCH								110,50 €		110,50 €		318,50 €	539,50 €
ANDREANI CREATIONS	31,20 €		13,00 €	19,50 €	32,50 €	152,36 €	393,25 €	1 208,35 €	70,85 €	41,60 €	33,15 €	937,95 €	2 933,71 €
ARCHITTA CERAMIQUE									39,00 €				39,00 €
ARGILE ET COULEURS	287,63 €	206,70 €	96,20 €	153,40 €	218,40 €	158,60 €	130,00 €	393,90 €	674,70 €	408,85 €	553,15 €	1 461,20 €	4 742,73 €
ARGILICE		14,95 €			13,00 €		41,60 €	82,55 €	24,70 €	66,30 €	16,25 €	7,15 €	266,50 €
ART TERRA		29,25 €	29,25 €	16,90 €	55,25 €	38,68 €	216,45 €	330,20 €	16,90 €	21,45 €		1 377,35 €	2 131,68 €
ATELIER 3D	38,61 €	21,39 €	102,96 €	111,09 €	194,42 €	165,82 €	192,40 €	119,15 €	69,16 €	217,69 €	33,15 €	12,87 €	1 278,71 €
ATELIER CONTAT	62,73 €	36,73 €	88,73 €	75,73 €	151,45 €	87,10 €	63,05 €	153,73 €	63,05 €	80,28 €	35,43 €	32,83 €	930,84 €
ATELIER DE FANNY													0,00 €
ATELIER DE VERO	11,05 €	164,45 €	186,55 €	38,35 €	206,70 €	76,05 €	425,10 €	694,85 €	137,15 €	254,28 €	39,65 €	1 513,20 €	3 747,38 €
ATELIER DUCA			6,50 €	31,85 €	52,00 €		22,75 €	37,05 €	44,85 €	18,85 €	31,85 €	34,45 €	280,15 €
ATELIER VICKEN - SEVAN					27,30 €								27,30 €
ATELIER DU JEU DE PAUME OCARINA								32,50 €	11,70 €				44,20 €
ATELIER MEVA	220,35 €	128,70 €	347,10 €	243,75 €	451,10 €	243,10 €	905,45 €	975,00 €	89,05 €		36,40 €	1 256,45 €	4 896,45 €
ATELIER PINTO												178,75 €	178,75 €
ATMOSTERRE		27,30 €											27,30 €
BARBOTINE			44,20 €				48,75 €	98,15 €		29,25 €	20,80 €	195,00 €	436,15 €
COLOMBO					15,60 €	94,90 €	87,75 €	373,10 €	7,80 €	16,90 €			596,05 €
CREATINI			24,70 €		24,70 €			49,40 €					98,80 €
EDIE TEMPIER		9,75 €		19,50 €	845,65 €	96,20 €	352,30 €	193,70 €				524,55 €	2 041,65 €
ELLEN			16,90 €		16,90 €	24,70 €	256,75 €	29,25 €	370,50 €			356,85 €	1 071,85 €
ET LE GRIS DEVIENT BLEU		66,95 €	92,30 €	13,00 €	81,25 €		473,20 €	694,20 €	48,75 €	10,40 €	97,50 €	1 112,15 €	2 689,70 €
FABRIK'ART	8,19 €	18,20 €	45,50 €	22,10 €	58,50 €	44,20 €	297,70 €	410,15 €		85,80 €	58,50 €	709,80 €	1 758,64 €
FAIENCES LOUIS SICARD (florence amy) (les deux provencales)	74,43 €	108,55 €	324,35 €	166,40 €	392,60 €	191,10 €	297,05 €	178,10 €	81,25 €	266,50 €	176,80 €	110,50 €	2 367,63 €
FRANCOISE BARRE	143,00 €						52,00 €	1 014,00 €				377,00 €	1 586,00 €
ISAVE					65,65 €		70,85 €	226,20 €			29,90 €	90,35 €	482,95 €
KARINE CHAIX CREATION			26,00 €	3,25 €	9,75 €		14,95 €	32,50 €	19,50 €	71,50 €	19,50 €	48,75 €	2
JARDIN DE LA TERRE - BLANC JACKIE		9,75 €	84,50 €		39,65 €	7,80 €	23,40 €	48,75 €	15,60 €	52,00 €	7,80 €	59,80 €	3
JARDIN D'HELENE	31,20 €												
LA FILLE DU CAPITAINE				130,00 €	31,20 €	75,40 €	52,00 €	679,90 €	132,60 €	10,40 €	44,20 €	503,75 €	1 6
LE COQ POTERIE			9,10 €		50,05 €		9,75 €		7,80 €		7,80 €	7,80 €	
LE MOULIN A HUILE	59,15 €	153,60 €	135,98 €	217,69 €	252,27 €	298,94 €	149,05 €	168,29 €	362,77 €	283,53 €	101,79 €	91,52 €	2 2
LES MAINS DANS LA TERRE	32,50 €		29,25 €		9,10 €		40,30 €	140,40 €	16,90 €	6,50 €	16,90 €	241,15 €	5
LISE BERGER	113,75 €				117,00 €			249,60 €					4
LORNE SYLVIE	20,80 €	39,65 €	133,90 €	119,60 €	117,65 €	10,40 €	119,60 €	191,10 €	109,20 €	109,85 €	57,20 €	62,40 €	1 0
MARIELLE LEGERON	7,02 €						130,00 €	97,50 €				732,55 €	9
MARION PRUNEAU							55,25 €			65,00 €		542,75 €	6
MASSUCCO	76,05 €	81,25 €	475,80 €	202,15 €	674,05 €	213,85 €	243,10 €	206,70 €	176,15 €	183,30 €	169,65 €	387,40 €	3 0
MONA CHABADA	9,75 €	44,20 €	33,15 €		126,75 €	29,90 €	21,45 €	18,20 €	7,80 €	37,70 €		1 293,50 €	1 6
MORGANE LAGORCE		29,25 €						98,15 €	25,35 €		11,05 €	390,65 €	5
MP CREATIONS			130,00 €								253,50 €	539,50 €	9
MURIEL POURROY							97,50 €	71,50 €				208,00 €	3
REVER LA TERRE		18,20 €	100,75 €	89,05 €	91,00 €	48,75 €	556,40 €	885,95 €	53,95 €	68,25 €	31,20 €	412,10 €	2 3

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

RECAPITULATIF DES PAIEMENTS AUX ARTISANS 2025 TTC (INCLUS MARCHES ÉTÉ HIVER)

ARTISANS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	1er au 20/07	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL TTC ARTISAN
SANTON CREATIF (campana)	20,15 €	68,90 €	155,35 €						47,78 €				292,18 €
SANTON CAMPANA				22,10 €	87,43 €	45,50 €	57,85 €			80,60 €	10,40 €	31,85 €	335,73 €
SANTON COLETTE	7,15 €	3,25 €	42,25 €	60,13 €	123,50 €	91,00 €	221,65 €	758,88 €	285,35 €	341,58 €	90,35 €	24,38 €	2 049,47 €
SANTON SAUREL	30,88 €	6,18 €			6,18 €		21,13 €		26,98 €	65,33 €		6,18	162,86 €
SANTONS SYLVETTE AMY (les deux provencales)	74,10 €	27,95 €	55,90 €	27,95 €	59,15 €	78,00 €	285,35 €	15,60 €	161,85 €	46,15 €	84,50 €	48,10 €	964,60 €
SPIRALE DE CREATIONS M BARBE			42,90 €	25,35 €	35,75 €	130,65 €	18,85 €	183,30 €	36,40 €	32,50 €	37,05 €	466,70 €	1 009,45 €
TERRE DE DESIGN NATHALIE PINTO								260,00 €					260,00 €
TERRA FUSIGN SCULPTURES doukhan		87,75											87,75 €
TERRE ENGOBEE					20,80 €							468,65 €	489,45 €
VERRE-TERRE (TERRA FUSING) atelier provencal maurin			71,50 €		23,40 €	9,75 €	126,75 €			9,75 €	13,00 €	117,00 €	371,15 €
TOTAL TTC	1 375,94 €	1 454,85 €	2 944,57 €	1 808,84 €	4 830,95 €	2 471,25 €	6 840,48 €	11 906,85 €	3 300,39 €	3 092,59 €	2 183,42 €	17 375,88 €	59 586,01 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

Courrier 2026A/001720

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 4
Conventions été et hiver proposées aux artisans

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

CONVENTION

PARTICIPATION AU STAND DE LA GALERIE ARGILLA SUR LE MARCHÉ À LA CÉRAMIQUE ET AU SANTON D'AUBAGNE DU 18 JUILLET AU 24 AOÛT 2025

Préambule :
Une action commerciale visant à faire évoluer les ventes des céramiques et santons confiés par les artisans à la SEMAGORA dans le cadre de la galerie Argilla est prévue pour l'été 2025.
Cette convention fixe les modalités de participation à cette opération.

Entre **le dépositaire** d'une part, SEMAGORA - Centre Agora - ZI Les Paluds - 13400 Aubagne, représentée par Madame Martine Martinez, Directrice Générale,	Et **le déposant** d'autre part : Société : Représentée par :

Celle-ci prend effet dès sa signature par les deux parties concernées :

Article 1 : LIVRAISON DES PIÈCES

La galerie Argilla contacte l'artisan céramiste ou santonnier dès le mois de juin pour la sélection des pièces.
Le déposant livre à la **GALERIE ARGILLA** avant le 4 juillet 2025, les pièces convenues avec un bon de livraison lisible comportant :
- le nom de la pièce,
- le prix public de vente
- la quantité

Chaque pièce devra être étiquetée avec le prix public.
C'est **le dépositaire** qui se charge de la mise en exposition des pièces dans l'espace prévu à cet effet sur le marché.
⚠ Aucune livraison sur le stand pendant toute la durée du marché. Les réassorts devront être livrés à la GALERIE ARGILLA.

Article 2 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Le marché à la céramique et au santon se déroule du 18 juillet au 24 août 2025.
L'inauguration est prévue le vendredi 18 juillet à 17h30.
Le stand de la galerie ARGILLA est ouvert tous les jours de 10h à 19h et jusqu'à 21 heures les vendredis 25 juillet, 1er août, 15 août et 22 août.

Le déposant s'engage à s'acquitter de la somme forfaitaire de 200 €HT selon la facture jointe à la convention, pour compensation des frais de tenue du stand pendant toute la durée du marché.
Les conditions de vente restent identiques à celles de la convention annuelle de dépôt-vente signée en janvier 2025 (article 5 et article 7).

Article 3 : PRÉSENCE SUR LE STAND

Le dépositaire a prévu le personnel nécessaire à la bonne tenue du stand pendant toute la durée du marché à la céramique et au santon.
Toutefois, en fonction de ses disponibilités et s'il le souhaite, **le déposant** est le bienvenu sur le stand pour participer à la promotion de la filière argile et de tous ses artisans et tout particulièrement le soir de l'inauguration.

Article 4 : FIN DE L'ÉVÈNEMENT ET RETOUR DES PIÈCES

Le dépositaire se charge de ramener à la galerie Argilla toutes les pièces restantes. Le dépositaire conviendra avec le déposant soit de conserver les pièces pour la vente à la galerie, soit d'une récupération par le déposant des pièces restantes.

Signatures + cachet si société (précédées de la mention « lu et approuvé »),

Le dépositaire, **Le déposant,**

SEM AGORA
CENTRE DE CONGRES
Centre des Paluds
Site des Paluds - B.P. 1305
13784 AUBAGNE CEDEX
Tél. 04 42 18 06 08
Fax 04 42 84 37 84
RCS Marseille 91 6 70

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

CONVENTION

PARTICIPATION AU STAND DE LA GALERIE ARGILLA SUR LE MARCHÉ AUX SANTONS ET A LA CERAMIQUE D'AUBAGNE DU 15 NOVEMBRE AU 28 DECEMBRE 2025

Préambule :
Une action commerciale visant à faire évoluer les ventes des céramiques et santons confiés par les artisans à la SEMAGORA dans le cadre de la galerie Argilla est prévue pour l'hiver 2025.
Un stand de la galerie Argilla prendra place au cœur du Marché aux santons et à la Céramique organisée par la ville d'Aubagne du 15 novembre au 28 décembre.
Cette convention fixe les modalités de participation à cette opération.

Entre **le dépositaire** d'une part, SEMAGORA - Centre Agora - ZI Les Paluds - 13400 Aubagne, représentée par Madame Martine Martinez, Directrice Générale,	Et **le déposant** d'autre part : Société : Représentée par :

Celle-ci prend effet dès sa signature par les deux parties concernées :

Article 1 : LIVRAISON DES PIÈCES

La galerie Argilla contacte l'artisan céramiste ou santonnier pour l'informer du planning prévu pour la livraison des pièces **SUR LE STAND**. Cette livraison aura impérativement lieu le Jeudi 13 novembre ou le vendredi 14 novembre en fonction des convenances de chacun.

Le déposant livre sur le stand, les pièces convenues par avance, **avec un bon de livraison lisible comportant obligatoirement :**
- le nom de la pièce,
- le prix public de vente
- la quantité

Chaque pièce devra être étiquetée avec le prix public.

Article 2 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Le déposant s'engage à s'acquitter de la somme forfaitaire de 150 € selon la facture qui lui sera transmise pour compensation des frais de tenue du stand pendant toute la durée du marché.
Les conditions de vente restent identiques à celles prévues pour la Galerie Argilla (la convention annuelle de dépôt-vente signée en janvier 2025 - article 5 et article 7)

Article 3 : PRÉSENCE SUR LE STAND

Le stand sera ouvert de 10h à 19h tous les jours entre le samedi 15 novembre et le dimanche 28 décembre, excepté le 25 décembre qui sera jour de fermeture.
Le dépositaire a prévu le personnel nécessaire à la bonne tenue du stand pendant toute la durée du marché à la céramique et au santon.
Toutefois, en fonction de ses disponibilités et s'il le souhaite, **le déposant** est le bienvenu sur le stand pour participer à la promotion de la filière argile et de tous ses artisans et tout particulièrement au moment de l'inauguration dont les jours et heures seront communiquées ultérieurement.

Article 4 : FIN DE L'ÉVÈNEMENT ET RETOUR DES PIÈCES

Le dépositaire se charge de ramener à la galerie Argilla toutes les pièces restantes. Le dépositaire conviendra avec le déposant soit de conserver les pièces pour la vente à la galerie, soit d'une récupération par le déposant des pièces restantes.

Signatures + cachet si société (précédées de la mention « lu et approuvé »),

Le dépositaire, **Le déposant,**

SEM AGORA
CENTRE DE CONGRES

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 5
Etat financier hiver et été pour la galerie « Hors les murs »

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720
S²LO

ANNEXE 5 ETAT FINANCIER GALERIE HORS LES MURS POUR ÉTÉ ET HIVER 2025

TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS MARCHE A LA CERAMIQUE ÉTÉ 2025

LIBELLES	CHARGES € HT	LIBELLES	PRODUITS € HT
Aménagement du stand (achat de matériel et de mobilier, créations visuelles et impression de panneaux et bâches, prestation designeuse)	6 593,05 €	PARTICIPATION ARTISANS	
Prestation de transport, de nettoiement et d'entretien	3 055,69 €	21 exposants (4 200 € ttc)	3 500,00 €
		COMMISSIONS SUR VENTES	5 571,11 €
Personnels supplémentaires : recrutement 2 saisonniers	6 549,00 €		
		COMPENSATION DSP	1 075,18 €
Charges supplémentaires sur personnel	4 686,00 €		
TOTAL	***20 883,74 €***		10 146,29 €
RESULTAT	***-10 737,45 €***		

TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS MARCHE A LA CERAMIQUE HIVER 2025

LIBELLES	CHARGES € HT	LIBELLES	PRODUITS € HT
Aménagement du stand (achat de matériel et de mobilier, créations visuelles et impression de panneaux et bâches, prestation designeuse)	3 077,83 €	PARTICIPATION ARTISANS	
Prestation de transport, de nettoiement et d'entretien	3 000,00 €	PARTICIPATION ARTISANS	
		17 exposants (150 € ttc)	2 125,00 €
		COMMISSIONS SUR VENTES	6 274,04 €
		COMPENSATION DSP	1 075,18 €
Personnels supplémentaires : recrutement 1 saisonnier	1 126,25 €		
Charges supplémentaires sur personnel	4 119,14 €		
TOTAL	**11 323,22 €**		**9 474,22 €**
RESULTAT	***-1 849,00 €***		

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 6
Comptabilité analytique présentant le suivi financier des deux équipements gérés au travers du contrat de DSP

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ANNEXE 6 : COMPTALITE ANALYTIQUE PRESENTANT LE SUIVI FINANCIER DES DEUX EQUIPEMENTS GERES AU TRAVERS DE LA DSP

		2024	2025	VENTILATION ANALYTIQUE	
		SEMAGORA GLOBAL ANNUEL	SEMAGORA GLOBAL ANNUEL	AGORA 2025	ARGILLA 2025
PRODUITS SUR MANIFESTATIONS					
70610005	AT CULINAIRE/ECHEC				
70610033	LOCATION SALLE EXO				
70610112	PRESTATION SPECTACLE				
70630100	LOCATION MATERIEL SONO VIDEO	77 902,94 €	118827,09 EUR	118 827,09 €	
70630200	BRANCHEMENTS ELECTRIQUES	19 925,04 €	21466,73 EUR	21 466,73 €	
70630300	LOCATION MOBILIER	68 779,61 €	69211,74 EUR	69 211,74 €	
70630400	LOCATION DE STANDS		5625,00 EUR	0,00 €	5 625,00 €
70630501	PRESTATIONS DE CONSEIL	18 051,04 €		0,00 €	
70630600	LOCATION DECORATION	4 113,60 €	2851,20 EUR	2 851,20 €	
70630700	PRESTATIONS DIVERSES	17 523,01 €	35738,68 EUR	10 727,00 €	25 011,68 €
70630800	PRESTATIONS HOTESSES	15 432,36 €	9980,25 EUR	9 980,25 €	
70630810	PRESTATIONS MANUTENTIONNAIRES	23 140,12 €	39082,94 EUR	39 082,94 €	
70630830	CHARGE DE SECURITE	8 695,50 €	9982,50 EUR	9 982,50 €	
70630900	PRESTATIONS TECHNICIENS	18 356,98 €	12293,13 EUR	12 293,13 €	
70630920	REGISSEUR	14 277,60 €		0,00 €	
70631000	VENTE PRODUITS CONSOMMABLES	1 173,86 €	535,01 EUR	535,01 €	
70631100	VENTE SERVICE NETTOYAGE	16 579,82 €	8494,00 EUR	8 494,00 €	
70631200	VENTE SERVICE GARDIENNAGE	48 211,61 €	37911,83 EUR	37 911,83 €	
70631310	VENTE SCE TRAITEUR 5.5%	476,00 €		0,00 €	
70631312	VENTE TRAITEURS 20%	8 223,01 €	4117,47 EUR	4 075,07 €	42,40 €
70631313	VENTE SCE TRAITEURS 10%	31 031,11 €	99947,13 EUR	99 947,13 €	
70631830	RETROCESSIONS TRAITEURS	18 060,86 €	12712,85 EUR	12 712,85 €	
70633000	LOCATIONS DIVERS EXONEREES			0,00 €	
70650000	VENTES			0,00 €	
	TOTAL PRODUITS SUR MANIFESTATIONS	409 954,07 €	488 777,55 €	458 098,47 €	30 679,08 €
70670000	COMMISSION GALERIE	16 203,32 €	26054,35 EUR	0,04 €	26 054,31 €
70610100	INDEMNITE D OCCUPATION ESPACE	0,00 €		0,00 €	
				0,00 €	
70610000	LOCATIONS SALLES ET BUREAUX	229 828,90 €	200939,67 EUR	200 939,67 €	
70660100	DELEGATION SERVICE PUBLIC AG (496793,42) ARG (2147,32)	486 752,44 €	498940,72 EUR	**496 793,40 €**	**2 147,32 €**
74000000	SUBVENTION D'EXPLOITATION APPRENTISSAGE	1 500,00 €		0,00 €	
75800000	produits divers gestion courante	20,01 €	2968,67 EUR	1 320,67 €	1 648,00 €
75810000	COMPENSATION DSP	185 422,88 €	188186,87 EUR	**99 782,76 €**	**88 404,11 €**
77100000	PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00 €	
78174000	REPRISE DEP CLIENT		4901,34 EUR	4 901,34 €	
79130000	INDEMNITE IJSS	0,02 €		0,00 €	
				0,00 €	
	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	919 727,57 €	921 991,62 €	803 737,88 €	118 253,74 €
	TOTAL PRODUITS	**1 329 681,64 €**	**1 410 769,17 €**	**1 261 836,35 €**	**148 932,82 €**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

		2024	2025	VENTILATION ANALYTIQUE	
		SEMAGORA GLOBAL ANNUEL	SEMAGORA GLOBAL ANNUEL	AGORA 2025	ARGILLA 2025
CHARGES SUR MANIFESTATIONS		**2024**	**2025**		
60400100	BRANCHEMENTS ELECTRIQUES MANIF	4 738,40 €	3126,05 EUR	3 126,05 €	
60400200	PRESTATIONS TECHNIQUES/MANIFESTATI	33 133,81 €	53065,00 EUR	51 965,00 €	1 100,00 €
60410000	PRESTATIONS INTERNET			0,00 €	
60420000	FRAIS RECEPTION MANIFESTATIONS	34 673,96 €	95211,45 EUR	93 184,13 €	2 027,32 €
60420100	ACH PETITES FOURN MANIFESTATIONS	4 077,96 €	3323,65 EUR	1 997,46 €	1 326,19 €
60420200	ACH MOQUETTE MANIF	419,83 €		0,00 €	
60420300	AUTRES MAT ET FOURN MANIF	13 867,63 €	23617,04 EUR	15 939,54 €	7 677,50 €
60420500	LOCATION MAT MOB AGENC MANIF	45 428,86 €	36942,01 EUR	29 500,31 €	7 441,70 €
60420600	LOC VEHICULE SUR MANIF	1 048,50 €	340,91 EUR	340,91 €	
60420700	LOCATION MAT TECH SONO VIDEO MANIF	7 437,63 €	31364,80 EUR	30 914,80 €	450,00 €
60420800	LOCATION DECO FLORALE MANIF			0,00 €	
60420900	SCES EXT DIVERS SUR MANIF	3 138,93 €	7929,17 EUR	3 979,17 €	3 950,00 €
60421000	GARDIENNAGE SUR MANIF	28 156,50 €	20599,50 EUR	20 599,50 €	
60421020	CHARGE DE SECURITE	7 250,00 €	7825,00 EUR	7 825,00 €	
60421100	PERSONNEL EXT SUR MANIF	615,42 €	1126,25 EUR	0,00 €	1 126,25 €
60421120	HOTESSES SUR MANIFS	16 744,53 €	8902,07 EUR	8 902,07 €	
60421130	MANUTENTION ET NETTOYAGE SUR MANIFS	59 314,96 €	60036,01 EUR	53 486,32 €	6 549,69 €
60421300	COMMUNICATION PUBLICATION	2 532,00 €	636,00 EUR	0,00 €	636,00 €
60421310	COMMUNICATION CREATION VISUEL	187,50 €	3300,00 EUR	0,00 €	3 300,00 €
60421400	PRESTATIONS ARTISTIQUES	18 900,00 €	8400,00 EUR	2 100,00 €	6 300,00 €
60421500	CONSOMMABLE SUR MANIF	1 187,10 €	1504,42 EUR	1 465,77 €	38,65 €
60421600	VOYAGES DEPLACEMENTS SUR MANIF	268,30 €	426,17 EUR	0,00 €	426,17 €
60421800	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX MANIF			0,00 €	
60422000	fnp gpe objectif			0,00 €	
	TOTAL CHARGES SUR MANIFESTATIONS	**283 121,82 €**	**367 675,50 €**	**325 326,03 €**	**42 349,47 €**

		2024	2025	VENTILATION ANALYTIQUE	
		SEMAGORA GLOBAL ANNUEL	SEMAGORA GLOBAL ANNUEL	AGORA 2025	ARGILLA 2025
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
60610000	PRESTATION INTERNET	491,02 €	870,48 EUR	681,48 €	189,00 €
60610100	FOURNITURE EDF	54 971,31 €	49601,35 EUR	43 989,00 €	5 612,35 €
60610200	FOURNITURE EAU	2 982,51 €	2907,66 EUR	2 907,66 €	
60610300	FOURNITURE GAZ			0,00 €	
60610400	CARBURANT/ENTRETIEN/ASSURANCE	56,35 €		0,00 €	
60630000	FOURN.D'ENTRETIEN & EQUIP.	2 951,84 €	2558,27 EUR	1 761,85 €	796,42 €
60630200	ACHAT POTERIE DECO			0,00 €	
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATRIVES	3 375,13 €	4098,79 EUR	3 411,12 €	687,67 €
60641000	ACHATS LOGICIELS/INFORMATIQUE	2 454,10 €	2996,80 EUR	2 996,80 €	
60670000	ACHAT TECHNIQUE SON VIDEO	0,00 €		0,00 €	
60680000	AUTRES MATERIELS ET FOURNITURES	1 251,79 €	1388,73 EUR	1 388,73 €	
61120000	REMBOURSEMENT MISE A DISPOSITION METROPOLE	73 631,90 €	85697,67 EUR	85 697,67 €	
61350000	LOCATIONS MATERIEL DIVERS	375,00 €	198,93 EUR	198,93 €	
61350300	AUTRES LOCATIONS MATERIEL DE TRANS			0,00 €	
61520000	ENTRETIEN & REPARATION PREST MULTI TECH	39 879,81 €	41798,41 EUR	37 076,41 €	4 722,00 €
61550100	MAINTENANCE/ENTRETIEN CONTRATS	37 636,70 €	37211,41 EUR	36 131,23 €	1 080,18 €
61550110	CONTRAT CONTROLE REGLEMENTAIRE	28 701,95 €	29928,01 EUR	28 201,55 €	1 726,46 €
61610000	ASSURANCES MULTIRISQUES	17 138,23 €	17804,66 EUR	16 291,32 €	1 513,34 €
61620000	ASSURANCE JURIDIQUE	1 134,50 €	1134,50 EUR	1 134,50 €	
61650000	ASSURANCE RC/mandataire	4 229,99 €	3899,24 EUR	3 899,24 €	
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	392,48 €	1229,90 EUR	1 229,90 €	
61810200	SERVICES EXTERIEURS DIVERS		136,00 EUR	136,00 €	
62110000	PERSONNEL GARDIENNAGE	601,00 €	400,00 EUR	400,00 €	
62260000	HONORAIRES DIVERS	31 089,49 €	23903,63 EUR	22 981,13 €	922,50 €
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX		425,33 EUR	425,33 €	
62310000	COMMUNICATION ANNONCES INSERTIONS	2 100,00 €	6593,88 EUR	6 593,88 €	
62340000	CADEAUX FLEURS	1 292,57 €	1205,48 EUR	1 152,40 €	53,08 €
62350000	COMMUNICATION ADHESION	680,00 €	1620,36 EUR	1 620,36 €	
62350100	COMMUNICATION CREATION VISUEL	2 000,00 €	4035,00 EUR	2 935,00 €	1 100,00 €
62350200	PRESTATION PROMOTION ARTISTIQUE	36 933,75 €	34715,16 EUR	32,91 €	34 682,25 €
62350300	COMMUNICATION PART SALON	2 600,00 €		0,00 €	
62370000	COMMUNICATION PUBLICATION	1 155,43 €	880,53 EUR	506,65 €	373,88 €
62370100	COMMUNICATION GOODIES	513,50 €	307,00 EUR	0,00 €	307,00 €
62500000	CONSOMMABLE	1 374,03 €	1218,04 EUR	1 103,82 €	114,22 €
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 505,60 €	1773,31 EUR	1 484,27 €	289,04 €
62570000	RECEPTIONS	1 286,39 €	1551,45 EUR	892,93 €	658,52 €
62610000	FRAIS AFFRANCHISSEMENTS	1 204,07 €	1586,70 EUR	1 183,79 €	402,91 €
62620000	PTT - TELEPHONE	10 254,85 €	11696,60 EUR	11 146,60 €	550,00 €
6270000	Services bancaires et assim.	6 110,20 €	6990,15 EUR	4 935,67 €	2 054,48 €
6271000	frais TR	1 305,11 €	1173,20 EUR	1 173,20 €	
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	2 894,69 €	3420,37 EUR	3 420,37 €	
63130000	PARTICIP.A FORMATION PROF.			0,00 €	
63330000	FORMATION AUTRES ORGANISMES	2 571,99 €	2743,55 EUR	2 359,88 €	383,67 €
633500	ADESAT	332,40 €	85,00 EUR	85,00 €	
63350000	TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE			0,00 €	

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

		2024	202		
		SEMAGORA GLOBAL ANNUEL	SEMAGORA ANNU	AGORA 2025	
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	9 854,00 €	10812,00 EUR	10 812,00 €	
63511100	CVAE	67,00 €	9 EUR		
63540000	DROITS D'ENREGIS.& TIMBRES	109,85 €	48,17 EUR	48,17 €	
63780000	DROITS D'AUTEURS - SACEM	2 202,48 €	2246,27 EUR	2 246,27 €	
64110000	SALAIRES APPOINTEMENTS	425 620,62 €	459171,22 EUR	395 227,34 €	63 943,88 €
64110200	IJSS		1721,22 EUR	1 721,22 €	
64120000	CONGES PAYES	15 896,61 €	7539,07 EUR	6 031,26 €	1 507,81 €
64131000	INDEMNITES RETRAITES			0,00 €	
64140000	ticket restaurant	8 634,00 €	9462,00 EUR	7 359,33 €	2 102,67 €
64510000	COTISATIONS URSSAF / IGURS / AGF	157 414,74 €	171448,58 EUR	151 811,10 €	19 637,48 €
64580100	CHARGES SOCIALES SUR CP	8 687,38 €	3373,66 EUR	2 698,93 €	674,73 €
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	1 126,03 €	1285,00 EUR	1 028,00 €	257,00 €
64760000	NOEL DU PERSONNEL	1 152,40 €	248,67 EUR	248,67 €	
64900000	RBT CHARGES DU PERSONNEL	320,00 €	-6221,24 EUR	-6 221,24 €	
65100000	redevance metropole (11878,90 € por 2025)	11 588,93 €	12050,58 EUR	12 050,58 €	
65800000	FRAIS DIVERS GESTION	422,75 €	5172,34 EUR	3 272,34 €	1 900,00 €
67100000	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68112000	DOT IMMOS	6 547,19 €	7747,86 EUR	7 747,86 €	
68174000	DOT PROV DEPRECIATION CREANCE	2 450,67 €	2450,67 EUR	2 450,67 €	
65400000	PERTES CREANCES	4 592,21 €	4901,33 EUR	4 901,33 €	
66110000	INTERET EMPRUNTS	330,53 €	154,75 EUR	154,75 €	
67258000	CHARGES EXCEP EX	2 090,65 €		0,00 €	
	TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT	1 039 567,72 €	1 083 406,70 €	935 164,16 €	148 242,54 €
	TOTAL GENERAL CHARGES	1 322 689,54 €	1 451 082,20 €	1 260 490,19 €	190 592,01 €

	Général	Général	Agora	Argilla
RESULTAT BALANCE GENERALE	6 992,10 €	-40 313,03 €	1 346,16 €	-41 659,19 €
	70,03			
686620 PROV DEPRECIATION TITRES NEMO	3 906,48	3836,45 EUR	3 836,45 €	
RESULTAT	3 155,65 €	-44 149,48 €	-2 490,29 €	-41 659,19 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 7
Compte d'exploitation de la délégation de service public

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ANNEXE 7 : COMPTE D'EXPLOITATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A 2025

Produits	2024 PREVU	2024 REALISE	2025 PREVU	2025 REALISE	EVOLUTION 2025/2024
Recettes pour le centre de congrès Agora					
Locations des salles du centre de congrès Agora	226 527,49 €	229 829 €	233 903,05 €	200 940 €	-28 889,23
Prestations commerciales associées aux locations des salles du centre de congrès Agora	126 061,92 €	300 334 €	136 443,17 €	315 308 €	14 974,07
Prestations commerciales associées aux manifestations commandées par la métropole	90 000,00 €	59 225 €	90 000,00 €	142 833 €	83 607,66
					0,00
Recettes pour la galerie Argilla					**0,00**
Locations de la galerie Argilla pour des soirées d'entreprises ou privées	12 000,00 €		12 000,00 €	0 €	**0,00**
Prestations commerciales associées aux manifestations produites par le délégataire dans la galerie	21 800,00 €	0 €	21 800,00 €	5 625 €	**5 625,00**
Prestations commerciales associées aux 3 manifestations demandées par la métropole dans la Galerie Argilla	24 000,00 €	50 395 €	24 000,00 €	25 011 €	-25 384,23
Recettes des commissions sur vente Argilla	44 100,00 €	16 203 €	44 800,00 €	26 054 €	9 851,03
Recette sur redevance du restaurateur	19 000,00 €		19 000,00 €	0 €	**0,00**
Compensation pour sujetions de service public					0,00
Compensation - Agora	84 000,00 €	97 347 €	84 000,00 €	99 783 €	2 435,76
Compensation - Argilla	76 000,00 €	88 076 €	74 000,00 €	88 404 €	328,23
					0,00
Compensation pour contraintes institutionnelles					0,00
Compensation Agora - Salles pour UTL	379 465,00 €	484 666 €	379 465,00 €	496 793 €	12 127,76
Compensation Agora - Salles pour Métropole 3 évènements	18 750,00 €		18 750,00 €		0,00
Compensation Agora - Salles pour services Métropole 20 réunions	7 000,00 €		7 000,00 €		0,00
Compensation Agora - compensations prix pour des événements associatifs & autres	13 000,00 €		13 000,00 €		0,00
Compensation Argilla - Salle pour Métropole 3 manifestations	1 800,00 €	2 087 €	1 800,00 €	2 147 €	60,52
Total Produits d'exploitation	**1 143 504 €**	**1 328 162 €**	**1 159 961 €**	**1 402 898 €**	**74 736,57**
Dépenses d'exploitation		REALISE		REALISE	
Achats	94 757 €	353 826 €	96 314 €	433 192 €	79 366,03
Eau	3 645 €	2 982,51 €	3 645 €	2 907,66 €	-74,85
Gaz	7 347 €		7 347 €		0,00
Electricité	28 985 €	54 971,31 €	28 985 €	49 601,35 €	-5 369,96
Fournitures d'entretien et petit équipement	4 500,00 €	4 578,63 €	4 500,00 €	4 145,93 €	-432,70
Fournitures administratives et documentation générale	3 500,00 €	3 767,61 €	3 500,00 €	5 328,69 €	1 561,08
Vêtements de travail	1 500,00 €	0 €	1 500,00 €		0,00
Autres fournitures diverses	4 500,00 €	4 347,67 €	4 500,00 €	3 532,80 €	-814,87
Carburant	1 500,00 €	56,35 €	1 500,00 €		-56,35
Achat liés aux manifestations (location, prestations, fournitures)	39 279,29 €	283 122 €	40 836,47 €	367 676 €	84 553,68
Services extérieurs	213 212 €	174 704 €	213 212 €	179 928 €	5 224,42
Communication	32 100,00 €	16 129 €	32 100,00 €	19 709 €	3 580,45
Entretien-maintenance (niv 1 à 3) - courante et préventive	55 268,00 €	42 493 €	55 268,00 €	43 140 €	647,55
Contrôles réglementaires	25 556,00 €	28 702 €	25 556,00 €	29 928 €	1 226,06
Assurance	17 288,00 €	22 503 €	17 288,00 €	22 838 €	335,68
Prestations de facilities management	83 000,00 €	64 878 €	83 000,00 €	64 312 €	-565,32
Autres services extérieurs	58 880 €	54 915 €	58 880 €	50 073 €	-4 842,39
Véhicules - Frais de déplacement	15 000,00 €	5 166 €	15 000,00 €	4 543 €	-623,22
Téléphone - Fax - Internet	19 000,00 €	12 127 €	19 000,00 €	14 211 €	2 084,16
Honoraires comptables	18 880,00 €	31 089 €	18 880,00 €	23 904 €	-7 185,86
Frais bancaires	6 000,00 €	6 533 €	6 000,00 €	7 415 €	882,53
Charges de personnel	541 836,26 €	694 121 €	541 836,26 €	734 468 €	40 347,12
Charges des personnels permanents	492 861,93 €	606 280 €	492 861,93 €	664 137 €	57 856,81
Avantages sociaux du personnel (Primes , chèque cadeau évènement familial, colis de fin d'année...,)	47 324,33 €	86 715 €	47 324,33 €	69 046 €	-17 668,66
Médecine du travail	1 650,00 €	1 126 €	1 650,00 €	1 285 €	158,97
Redevances	15 634,89 €	11 589 €	15 819,46 €	12 051 €	461,65
Redevance fixe	10 000,00 €	11 589 €	10 000,00 €	12 051 €	461,65
Redevance variable	5 634,89 €	0 €	5 819,46 €	0 €	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	29 855,71 €	17 523 €	30 302,10 €	19 222 €	1 699,03
Taxe d'apprentissage	2 352,60 €	2 894,69 €	2 352,60 €	3 420,37 €	525,68
Contribution économique territoriale	23 599,67 €	9 854,00 €	24 046,66 €	10 812,00 €	958,00
Formation professionnelle obligatoire (0,55% des salaires bruts)	1 902,84 €	2 571,99 €	1 902,84 €	2 743,55 €	171,56
SACEM	2 000,00 €	2 202,48 €	2 000,00 €	2 246,27 €	43,79
					0,00
Total Charges d'exploitation	**954 175 €**	**1 306 678 €**	**956 364 €**	**1 428 934 €**	122 255,86
Excédent Brut d'Exploitation	**189 329 €**	**21 483 €**	**203 597 €**	**-26 036 €**	-47 519,29
					0,00
Amortissement biens de retour	12 000,00 €	6 547 €	12 000,00 €	7 748 €	1 200,67
Amortissement biens de reprise, le cas échéant					0,00
Charges liées GER	12 000,00 €	0 €	12 000,00 €	0 €	0,00
Frais financiers sur les investissements	360,00 €	331 €	360,00 €	155 €	-175,78
					0,00
Résultat courant avant impôt	**164 969 €**	**14 606 €**	**179 237 €**	**-33 938 €**	-48 544,18
					0,00
Impôt sur les sociétés	43 716,89 €		47 497,93 €		0,00
					0,00
Résultat net	**121 253 €**	**14 606 €**	**131 740 €**	**-33 938 €**	-48 544,18
	7%		7%		

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 8
Tableau Investissements du délégataire

Courrier 2026A/001720

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

ANNEXE 8 : Investissements du délégataire

Description des travaux / acquisitions	Prestataire	Localisation	Date de livraison / mise en service	Quantité	Coût travaux HT / Valeur unitaire d'acquisition HT	Valeur totale d'acquisition HT	Quantité	INVESTISSEMENTS 2022	2023	2024	2025	montant restant pour investissement
Galerie ARGILLA												
Matériel informatique pour boutique en ligne	ACOM	galerie	01/01/2022	1	1825	**2 000,00 €**	1	1 875,00 €	0 €	0 €	0 €	125,00 €
Terminal de vente associé à la gestion des stocks (caisses enregistreuse et scanette)		galerie	01/01/2022	1	7000	**7 000,00 €**	1	5 126,00 €	0 €	0 €	0 €	1 874,00 €
Mobilier pour installation stands et vitrines de vente extérieures		galerie	01/01/2022	1	4075	**4 075,00 €**			0 €	0 €	0 €	4 075,00 €
Remplacement matériel (armoire réfrigérée) de la cuisine		galerie	01/01/2022	1	4500	**4 500,00 €**	1	3 279,80 €	0 €	0 €	0 €	1 220,20 €
Total Galerie ARGILLA					**17 400,00**	**17 575,00**		**10 280,80 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**7 294,20**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 9
Contrats d'entretien et de prestations Galerie Argilla

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ANNEXE 9 : CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE PRESTATIONS POUR LA GALERIE ARGILA

	PREV HT	2024	2025	EVOLUTION N/N1
Prestations multi-service compte 615501				
Contrat de maintenance de Télésurveillance	928 €	516 €	542 €	26 €
Contat de maintenance - Insectes (blattes)	270 €	300 €	0 €	-300 €
Contrat de Maintenance informatique	480 €	0 €	0 €	0 €
Contrat de maintenance Réseau téléphonique	360 €	0 €	0 €	0 €
Contrat abonnement Fibre	600 €	0 €	0 €	0 €
Cvc entretien des 8 climatisations	800 €	0 €	0 €	0 €
Contrat transporteur pour commande en ligne (contrat professionnel - limité au territoire national)	4 500 €	0 €	0 €	0 €
Contrat de Maintenance rideau métallique entrée	300 €	522 €	538 €	17 €
Prestations multi-technique compte 615200				
Prestations de réparations diverses : plomberie, maçonnerie,menuiseries	5 000 €	377 €	850 €	473 €
Prestations de facilities management compte 621200				
Prestation designer pour mise en scène céramiques argilla et vitrines, organisation et suivi des programmations artistiques liées à la céramique, montage des stands salons	25 000 €	18 000 €	18 000 €	0 €
(community management, promotions newletter, campagne google ads, facebook ads, hébergement site)	12 000 €	11 854 €	11 432 €	-422 €
Contrat prestation de ménage et nettoiement galerie, consommables sanitaires, désencrassage devanture et façades, nettoiement des vitrines	8 000 €	3 180 €	3 872 €	692 €
CONTROLES REGLEMENTAIRES compte 61550110				0 €
Contrat de maintenance et entretien Sécurité SSI/INTRUSION	800 €	821 €	821 €	0 €
Contrat de maintenance Extincteurs ria et désenfumage	200 €	615 €	520 €	-95 €
Contrôle Q18 et bureau de contrôle (contrôle installation électrique)	150 €	233 €	257 €	23 €
Contrôle gaz	150 €	118 €	129 €	11 €
				0 €
TOTAL	59 538,00 € HT	36 535,96 € HT	36 960,84 € HT	425 €

20/10/2026

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 10
Contrôles périodiques effectués sur la Galerie Argilla

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

ANNEXE 10 : TABLEAU DES CONTROLES PERIODIQUES GALERIE ARGILLA

ACTIVITE	ORGANISMES	DATE	N° DOSSIER	NBRE D'OBSERVATIONS	ORGANISMES	LEVEE DE RESERVE	DATE	N°	NBRES	COMMENTAIRES OBSERVATIONS RESTANTES
ALARME INTRUSION	FB SERVICES	29/01/2025	442	0						ANNUEL
ELECTRICITE PERIODIQUE	DEKRA	21/05/2025	131710992501R001	0						ANNUEL
CHAUFFERIE GAZ	DEKRA	22/01/2025	135320962501R001	Suppression du fluide depuis 2024						ANNUEL
EXTINCTEURS	PROTAIX	01/07/2025	VD00001	0						ANNUEL
RIA	PROTAIX	01/07/2025	VD00001	0						ANNUEL
DESENFUMAGE EXUTOIRE	PROTAIX	01/07/2025	VD00001	0						ANNUEL
CLIMATISATION	AGORA	ANNUEL	MAINTENANCE	0						ANNUEL
RIDEAU MÉTALLIQUE	DORMAKABAT	18/06/2025	MAINTENANCE	0						SEMESTRIEL
		17/12/2025	MAINTENANCE	0						

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 11
Attestation d'assurance Galerie Argilla

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ATTESTATION D'ASSURANCE

BARBANSON EI & ACKERMANN E
Votre Agent Général
138 ROUTE D'AUBAGNE
13420 GEMENOS
Tél : 04.42.32.03.21
N° ORIAS : 18002594 / 18007283

SEMAGORA
BP 1303
AV DES PALUDS
ZI LES PALUDS
13784 AUBAGNE CEDEX

Références à rappeler :
CODE : H98373
N° client Cie : 032507490

GEMENOS, le 20 janvier 2025

Allianz ProfilPro

La Compagnie Allianz, dont le siège social est sis 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
atteste que :
STE SEMAGORA

exerçant les activités suivantes :
VENTE AU DETAIL DE POTERIE, CERAMIQUE, GRES SAUF CARRELAGES SANS FABRICATION
CADEAUX ET OBJETS DE DECORATION SANS VENTE DE MEUBLES D'UNE VALEUR UNITAIRE D'ACHAT > 300 ¤
(DETAILLANT)
en qualité d'OCCUPANT SANS TITRE des locaux situés à l'adresse ci-dessous :

59/61
RUE DE LA REPUBLIQUE
13400 AUBAGNE

est titulaire d'un contrat Allianz ProfilPro N° 62174016, prévoyant les garanties suivantes:

GARANTIES

- Incendie et événements assimilés, Responsabilité Civile Incendie, Tempête, Grêle, Neige, Assistance
- Dégâts des eaux, Responsabilité Civile Dégâts des eaux
- Vol / Vandalisme
- Bris des glaces
- Dommages électriques
- Attentats
- Pertes d'exploitation
- Perte de la valeur vénale de votre fonds de commerce
- Responsabilité Civile de Chef d'entreprise
- Défense Pénale et Recours suite à accident
- Catastrophes naturelles (article A125-1 du Code des assurances)

Allianz Vie
Société anonyme au capital de 643.054.425 €
340 234 962 RCS Nanterre
N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz IARD
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre
N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
www.allianz.fr

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

ATTESTATION D'ASSURANCE

La présente attestation est valable, sous réserves du paiement des cotisations, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Elle ne saurait engager la Compagnie au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie conformément à l'article L.112-3 du Code des assurances.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du Représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Votre Agent Général

Allianz Lacydon
Mandataire exclusif d'Allianz
107, Boulevard Baille
13005 Marseille
Tél. 04 96 12 52 25 - Mail : H913301@Agents.Allianz.fr
N° ORIAS : 18 / 002 594 et 18 / 007 283

Allianz Vie
Société anonyme au capital de 643.054.425 €
340 234 962 RCS Nanterre
N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz IARD
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre
N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
www.allianz.fr

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 12
Inventaire des biens de retour

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ANNEXE 12 : INVENTAIRE BIENS DE RETOUR

type de materiel	quantité	espace	ETAT DES LIEUX JEUDI 6/01/22
PIANO 4 FEUX	1	CUISINE	1
PLAQUE CHAUDE	1		1
FRITEUSE	1		1
TOURS REFRIGEREES 3 PORTES	1		1
FOUR ET SUPPORT	1		1
ETAGERE MURALE INOX	2		2
ARMOIRE POSITIVE	3		3
ARMOIRE CONGELATION	1		1
ETAGERE PLASTIQUE STOCKAGE	3		3
ROBOT SANS USTENSILES	1		1
MALAXEUR	1		1
CELLULE REFROIDISSEMENT	1		1
LAVE MAIN PONDERAL	1		1
PETIT MICRO ONDE	1		1
SALAMANDRE	1		1
BAC INOX	1	PLONGE	1
MACHINE A LAVER	1		1
COMPTOIR REFRIGÉRÉ 4 PORTES	1	BAR	1
VITRINE REFRIGÉRÉE	0		0
MOBILIER			
Table : bois foncé, carré, pied central	19	GALERIE	19
Chaise : 4 pieds bois foncé, siège et dossier simili beige	39		39
Meuble de service à casier	1		1
Tables 2 places grises	6		6
Chaises grises	6		6
table fermod - Luxembourg (80*80)	15	TERRASSE	15
chaise fermod Luxembourg romarin	39		39

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 13
Donation des céramiques acquises pour l'exposition Route Européenne de la Céramique :

Le tableau des pièces et valeurs
Livret présentant les visuels des pièces concernées

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Pièces céramiques
Donation à la Ville d'Aubagne
Février 2026

MEMBRES	PAYS	NB DE PIECES	Coût d'acquisition
SIFNOS	GRECE	4	220,00 €
AVEIRO	Portugal	4	100,00 €
BOLESLAWIEC	POLOGNE	4	507,00 €
CASTELLON DE LA PLANA	ESPAGNE	1	220,00 €
DELFT	PAYS-BAS	1	142,00 €
DERUTA	ITALIE	1	700,00 €
GMUMDEN	AUTRICHE	3	122,90 €
IZNIK	TURQUIE	2	72,10 €
MANISES	ESPAGNE	2	215,00 €
MODRA	SLOVAQUIE	1	0,00 €
NORVEGE	NORVEGE	3	435,36 €
ONDA	ESPAGNE	1	240,00 €
PLOIGOS	CRETE	1	31,24 €
SELB & HONENBERG	ALLEMAGNE	2	120,87 €
TALAVERA DE LA REINA	ESPAGNE	1	23,98 €
PETRINJA	CROATIE	1	0,00 €
ATHENES	GRECE	2	980,00 €
AVANOS	TURQUIE	6	200,00 €
HOHR GRENZHAUSEN	ALLEMAGNE	4	85,00 €
LIMOGES	FRANCE	2	325,00 €
MALTE	MALTE	2	314,00 €
UKRAINE	UKRAINE	1	300,00 €
		49	**5 354,45 €**

SEMAGORA

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Argilla
LA MAISON DU SANTON ET DE LA CÉRAMIQUE

DONATION A LA VILLE D'AUBAGNE FEVRIER 2026



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

GRECE - SIFNOS

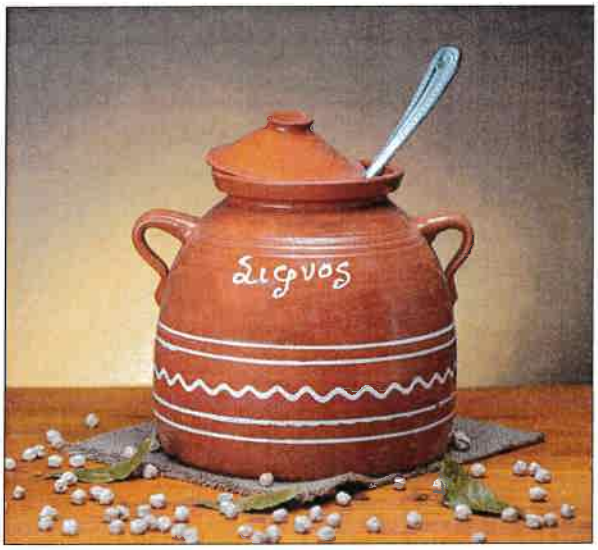



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

PORTUGAL - AVEIRO





Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

POLOGNE - BOLESLAWIEC







Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ESPAGNE - CASTELLON DE LA PLANA



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

PAYS-BAS - DELFT



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ITALIE - DERUTA



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

AUTRICHE - GMUNDEN

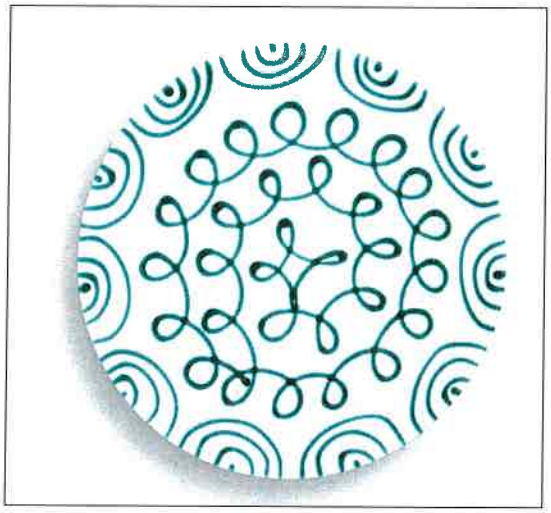

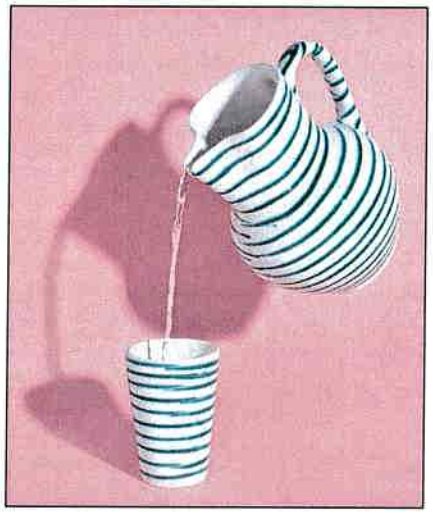

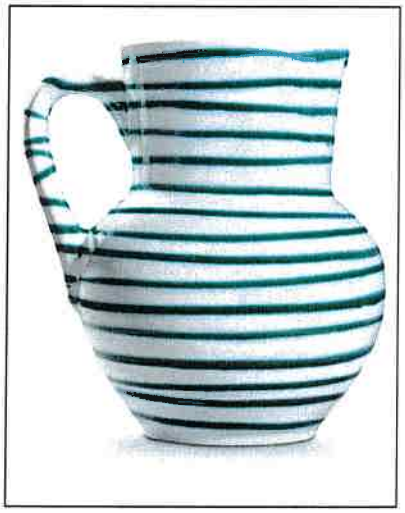

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

TURQUIE - IZNICK



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ESPAGNE - MANISES





Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

SLOVAQUIE - MODRA



Courrier 2026A/001720

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

NORVEGE



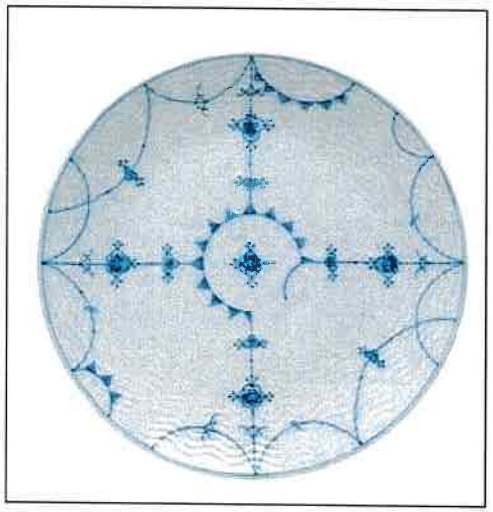

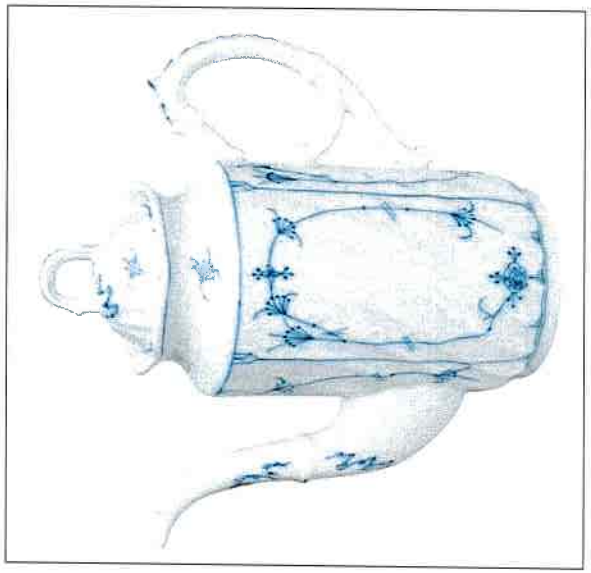

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ESPAGNE - ONDA

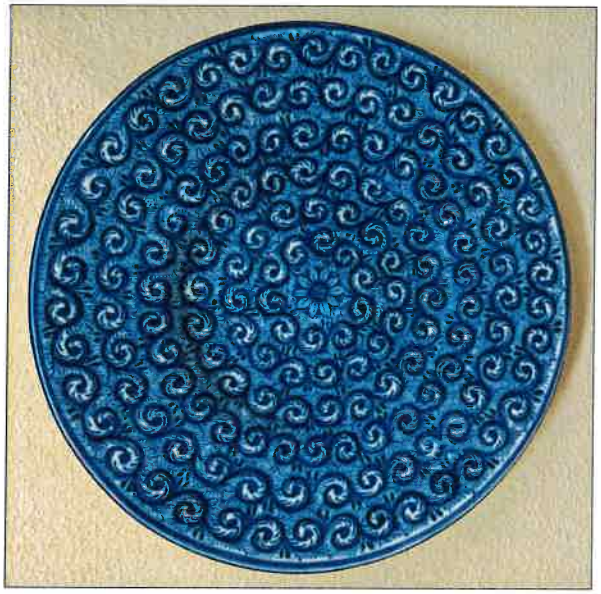

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

CRETE - PLOIGOS



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ALLEMAGNE – SELB + HONENBERG





Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ESPAGNE - TALAVERA DE LA REINA



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

CROATIE - PETRINJA

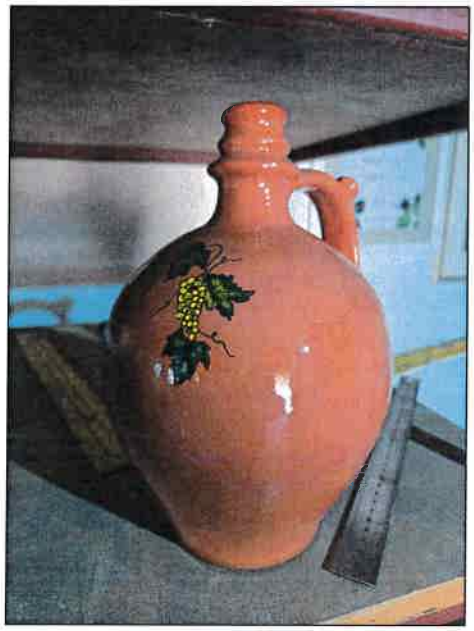

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

GRECE - ATHENES





Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

TURQUIE - AVANOS



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

ALLEMAGNE - HÖHR-GRENZHAUSEN





Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

FRANCE - LIMOGES



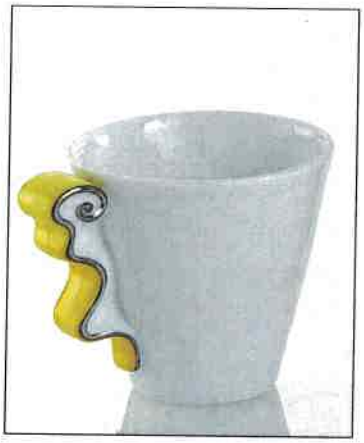

MALTE





Courrier 2026A/001720

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

UKRAINE



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 14
Liasses fiscales 2025

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720
S²LO
rydge.fr

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Déclarations et liasse fiscale

SEMAGORA



31/12/2025

Ce document contient 29 pages

RYDGE CONSEIL

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 36.016.638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Eqho92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

SEMAGORA

Déclarations

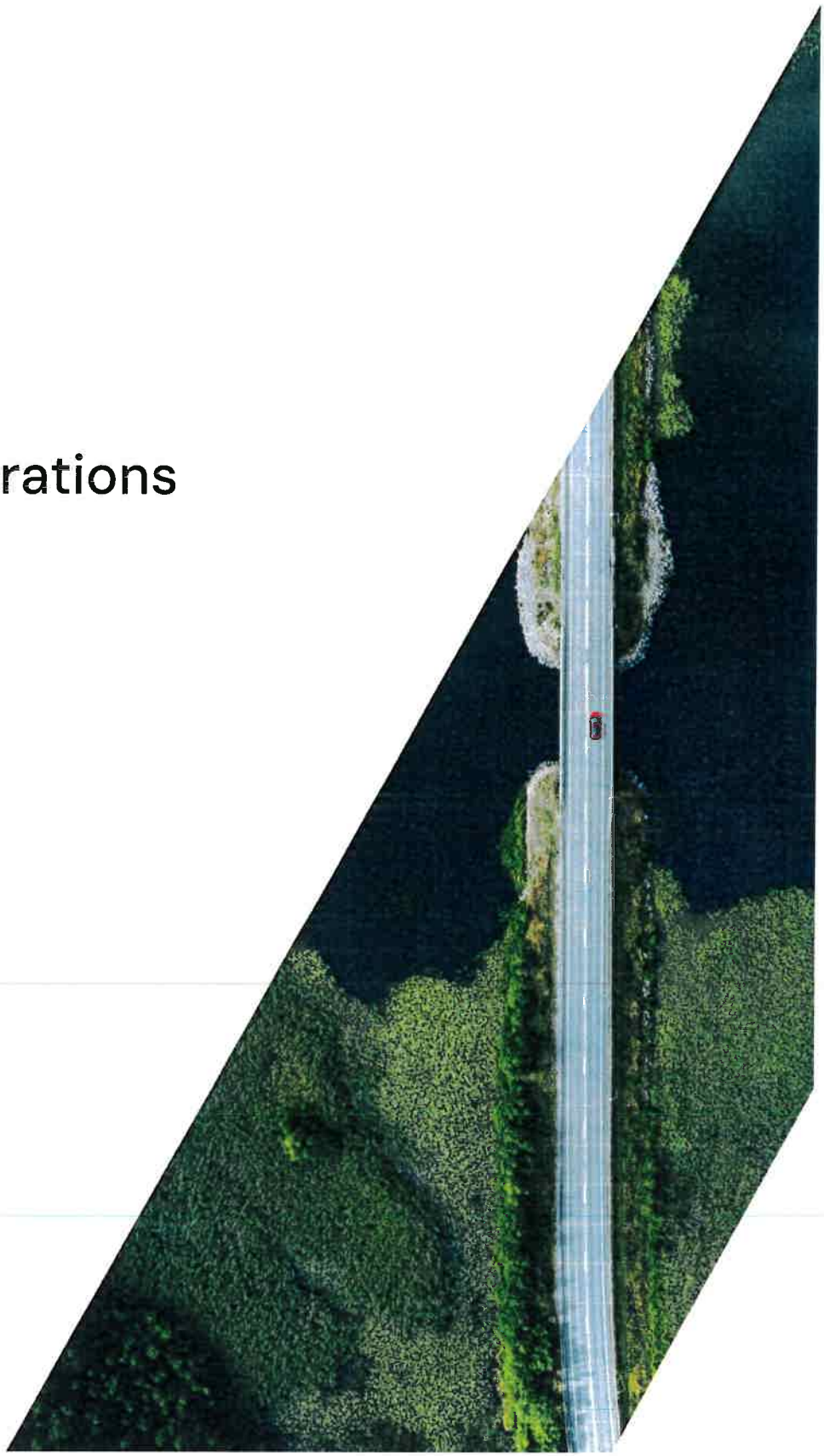

RYDGE CONSEIL

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 36.016.638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Eqho92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

edi-tdfc

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SA SEMAGORA 31122025

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

Courrier 2026A/001720
S²LO
DGFiP N° 2050

edi-tdfc

① BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise : SA SEMAGORA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : ZI DES PALUDS 13400 Aubagne — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 38047310800021 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2025

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	17043	AG	17043	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	192304	AS	181818	10486
	Autres immobilisations corporelles	AT	65079	AU	59356	5723
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	7672	CT	7672	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	10000	BI		10000
	TOTAL (II)	BJ	292099	BK	265890	26209
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	262298	BY		262298
	Autres créances (3)	BZ	23388	CA		23388
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	185296	CG		185296
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	19321	CI		19321
	TOTAL (III)	CJ	490305	CK		490305
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	782405	1A	265890	516514

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 10000 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : — Stocks : — Créances :

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

edi-tdfc

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052

Désignation de l'entreprise : SA SEMAGORA — Néant ☐ *

		Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue — biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue — services *	FG	1214712	FH		FI	1214712
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1214712	FK		FL	1214712
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	4901
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	
	Autres produits (1) (11)					FQ	191155
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1410769
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	751212
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	19364
	Salaires et traitements *					FY	471672
	Cotisations sociales (10)					FZ	176355
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements (14)*					GA	7747
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	2450
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	
	Autres charges (12)					GE	22124
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1450927
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	-40158
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	3836
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	154
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	3991
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-3991
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	-44149

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Editions parmi de Loup V5.4.1

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

edi-tdfc

⑤ IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : SA SEMAGORA — 31122025 — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	17043	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions (Dont Composants M2)	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS	186786	KT	KU 5518
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	4537	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	60541	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	251865	LO	LP 5518
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	7672	8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	10000	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	17672	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	286581	ØH	ØJ 5518

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 17043	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 192304	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 4537	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 60541	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG	NH 257383	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY 7672	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 10000	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 17672	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL 292099	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edité à partir de Logo V5.4R1

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

edi-tdfc

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise SA SEMAGORA 31122025 — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	3836	9V	3836	9W		9X	7672
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	2450	6U	2450	6V	4901	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	6287	TY	6287	TZ	4901	UA	7672
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	6287	UB	6287	UC	4901	UD	7672
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	2450	UF	4901		
	Dont dotations et reprises — financières			UG	3836	UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — I0

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

edi-tdfc

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : SA SEMAGORA

Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 *sexies* D du CGI)	RB	)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis* du CGI) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme : - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)					I8	
	Moins-values nettes à long terme : - imposées au taux de 0%					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* : Plus-values nettes à court terme					WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* : Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)	SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	44149
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme : - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
	Plus-values nettes à long terme : - imposées au taux de 0 %					WH	
	Plus-values nettes à long terme : - imposées au taux de 19 %					WP	
	Plus-values nettes à long terme : - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW	
	Plus-values nettes à long terme : - imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art.44 *sexies*)	L2	J.E.I. (art. 44 *sexies* A)	L5	XF
	ZFU – TE (art. 44 *octies* A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 *terdecies*)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	)	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* D)	YD			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
					TOTAL II	XH	44149

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I moins II)	XI		
	Déficit (II moins I)			XJ 44149
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO 44149

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

edi-tdfc

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SA SEMAGORA

Exercice N clos le

	NATURE	DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720
S²LO

edi-tdfc

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SA SEMAGORA — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
	TOTAL					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme [9]	Long terme [10] : 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) [11]
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

edi-tdfc

(13) **SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B

Désignation de l'entreprise : SA SEMAGORA | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

edi-tdfc

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA SEMAGORA — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720
S²LO

edi-tdfc

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 38047310800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SEMAGORA

ADRESSE (voie) ZI DES PALUDS

CODE POSTAL 13400 VILLE Aubagne

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	10	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	638
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	10	Total des lignes P3 + P4	P6	638

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique DIV Dénomination METROPOLE AIX MARSEILLE
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 64,26 Nb de parts ou actions 410
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

edi-tdfc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination	SA SEMAGORA
Adresse	ZI DES PALUDS
Code postal	13400
Ville	Aubagne

SIRET	38047310800021
Période référence	01/01/2025 au 31/12/2025
Date de cessation	

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

I. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Valeur ajoutée soumise à la CVAE	A2	632531
Chiffre d'affaire de référence	A3	1214712
Chiffre d'affaires de référence groupe	B6	

A	SIGNATURE
DATE	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

SIREN 3 8 0 4 7 3 1 0 8

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune (2)	Nombre de salariés
B1	B2	B3	B4

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 15 A
Rapport CAC sur comptes annuels 2025

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

SARL C2C MEDITERRANEE

GROUPE C2C CONSEILS

commissaire aux comptes

S.A.E.M. SEMAGORA

Centre de congrès AGORA
Zone industrielle des Paluds
13 400 Aubagne

RCS Marseille- 380 473 108

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

C2C MEDITERRANEE
Commissaire aux Comptes
Aurélie KADOCH

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

SARL C2C MEDITERRANEE

GROUPE C2C CONSEILS

commissaire aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nous avons réalisé des sondages sur les procédures de contrôle interne ainsi que sur la correcte comptabilisation des pièces et leurs justifications ;

- La société comptabilise des produits provenant, d'une part, de l'exécution de la délégation de service public et, d'autre part, de ses autres activités. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les modalités de reconnaissance de ces produits, à examiner leur rattachement au bon exercice et à rapprocher les montants comptabilisés des conventions, factures et autres pièces justificatives disponibles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport gestion et des autres documents adressés aux membres de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille,
Le 9 septembre 2026

C2C MEDITERRANEE
Commissaire aux Comptes
Aurélie KADOCH

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan Passif

SEMAGORA

Passif

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

Capital (dont versé : 96 976)		96 976	96 976
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 637	2 637
Écarts de réévaluation			
Écarts d'équivalence			
Réserves :			
Réserve légale		9 698	9 698
Réserves statutaires ou contractuelles		286	
Réserves réglementées			286
Autres réserves		119 400	119 400
Report à nouveau		-82 234	-85 460
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-44 149	3 225
Situation nette avant répartition		102 614	146 763
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres (I)		**102 614**	**146 763**
Montant des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total des autres fonds propres (I bis)			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions (II)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		8 440	33 644
Emprunts et dettes financières diverses (1)			
Instruments financiers à terme			
Total des emprunts et dettes assimilées		*8 440*	*33 644*
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		27 872	19 447
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		100 659	182 797
Dettes fiscales et sociales		252 263	231 231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		24 664	36 194
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (III)		**413 900**	**503 316**
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)		**516 514**	**650 079**
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
(1) Dont emprunts participatifs			
(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		386 028	475 427

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Compte de résultat

SEMAGORA

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
[illegible]	II		70
[illegible]	III		2 090
[illegible]	VII VIII		-2 020
Participation des salariés aux résultats	(IX)		
Impôt sur les bénéfices	(X)		
[illegible]		1 410 769	1 329 751
[illegible]		1 454 918	1 326 525
BÉNÉFICE OU PERTE		**-44 149**	**3 225**

(1) Y compris
- redevances de crédit-bail mobilier
- redevances de crédit-bail immobilier

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

(4) Dont
- Produits afférents à des exercices antérieurs
- Incidence après impôt des corrections d'erreurs

(5) Dont
- Charges afférentes à des exercices antérieurs — 2 090
- Incidence après impôt des corrections d'erreurs

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél : 01 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
RCS MARSEILLE 518 271 739 - Ape 68

Table des matières

1 Principes et méthodes comptables 3
1.1 Principes généraux 3
1.2 Faits caractéristiques 3
1.3 Changement de méthode comptable 3
2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat 5
2.1 Informations relatives à l'actif 5
2.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations 5
2.1.2 Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations 7
2.1.3 Informations relatives aux filiales et participations 14
2.1.4 Dépréciations de l'actif circulant 14
2.1.5 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 15
2.2 Informations relatives au passif 16
2.2.1 Capitaux propres 16
2.2.2 Provisions et passifs éventuels 19
2.2.3 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 21
2.3 Informations relatives au compte de résultat 22
2.3.1 Ventilation du chiffre d'affaires 22
2.3.2 Précisions relatives à certains éléments 23
3 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan 24
3.1 Provision pour indemnités de fin de carrière 24
4 Informations relatives à l'effectif 25
4.1 Informations relatives à l'effectif 25

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Le principal effet sur la présentation du compte de résultat de la société concerne la nouvelle définition du résultat exceptionnel. Les produits et charges qui ne sont pas directement liés à un événement majeur et inhabituel sont désormais classés dans le résultat d'exploitation.

L'application du règlement ANC n° 2022-06 n'a eu aucune incidence significative sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 60 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	17 043	-	-	17 043
Immobilisations corporelles	251 865	5 518	-	257 383
Immobilisations financières	17 672	-	-	17 672
TOTAL	**286 581**	**5 518**	-	**292 099**

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	17 043	-	-	17 043
Immobilisations corporelles	233 426	7 747	-	241 174
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	**250 469**	**7 747**	-	**258 217**

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	3 836	3 836	-	7 672
Stocks et en-cours	-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	5 518	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	-	-	-
	Mobilier	-	-	-	-	-
	Cheptel	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
	TOTAL II	**-**	**-**	**5 518**	**-**	**-**
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
	TOTAL III	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	-	-	-
	Mobilier	-	-	-	-	-
	Cheptel	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL II		-	-	-	-	-
Immobilisations	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	-	-	-	-

C2C Méditerranée
5 Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

	Mobilier	-	-	-	-
	Cheptel	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL II		**-**	**7 747**	**-**	**-**
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL III		**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL GENERAL (I+II+III)		**-**	**7 747**	**-**	**-**

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 51[illegible] 271 739 – Ape 6920Z

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

	Cheptel	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-
	TOTAL II	-	-	-
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
	TOTAL III	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	-	-

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 [illegible] - Ape 6920Z

2.1.3 Informations relatives aux filiales et participations

Un complément de provision pour dépréciation des titres de participation de la SARL NEMO CINEMA a été comptabilisée au cours de l'exercice 2025 pour 3 836 €, portant le montant de la provision à un montant de 7 672 €, soit 100% de la valeur des titres inscrits à l'actif.

2.1.4 Dépréciations de l'actif circulant

Postes	**Au 31-12-2025**	**Au 31-12-2024**
Créances clients et comptes rattachés	-	2450
Autres créances	-	-
TOTAL	-	**2450**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

2.2 Informations relatives au passif

2.2.1 Capitaux propres

1. Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions / parts sociales	638	-	-	638

2. Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires / Droits conférés
Actions ordinaires	638	152	-
TOTAL	**638**		

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6820Z

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Réserve légale	-	-	-	9 698
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	119 686
Report à nouveau	-	-	-	-82 234
Résultat de l'exercice	-	-44 149	-	-44 149
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	-	**-44 149**	-	**102 614**

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

dont provisions pour litiges	-	-	-
dont provisions pour garanties données aux clients	-	-	-
dont provisions pour amendes et pénalités	-	-	-
dont provisions pour pertes de change	-	-	-
dont provisions pour pertes sur contrat	-	-	-
Dont autres provisions pour risques	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-
dont engagements de retraite et avantages similaires	-	-	-
dont provisions pour restructurations	-	-	-
dont provisions pour impôts	-	-	-
dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires	-	-	-
dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions	-	-	-
dont provisions pour remise en état	-	-	-
Dont autres provisions pour charges	-	-	-
TOTAL	-	-	-

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

2.3 Informations relatives au compte de résultat

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 60.2Z

2.3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

1. Ventilation par catégorie d'activité

	Au 31-12-2025	**Au 31-12-2024**
Prestations de services	1 214 712	1 142 738
TOTAL	**1 214 712**	**1 142 738**
Observations	-	

2. Ventilation par marchés géographiques

	Au 31-12-2025	**Au 31-12-2024**
France	1 214 712	1 142 738
TOTAL	**1 214 712**	**1 142 738**
Observations	-	

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

Courrier 2026A/001720

3 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

3.1 Provision pour indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière de provision pour indemnité de fin de carrière ne font l'objet d'aucune comptabilisation.

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 729 – Apt 69...2

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720
S²LO

edi-tdfc

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057

Désignation de l'entreprise SA SEMAGORA 31122025 Néant ☐

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	10000	UV	10000	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	262298		262298		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie (Montant pour déposition des comptes sociaux) UO	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1610		1610		
	État et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12764		12764		
	État et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques – Divers	VP	9014		9014		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	19321		19321		
	TOTAUX	VT	315009	VU	315009	VV	
RENVOIS (1)	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	8440		8440		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	100659		100659		
Personnel et comptes rattachés		8C	105353		105353		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	102243		102243		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	39027		39027		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5638		5638		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	24664		24664		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	386028	VZ	386028		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	25204				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE B 2[illegible]

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

Annexe 15 B
Rapport CAC sur conventions réglementées 2025

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

commissaire aux comptes

SARL C2C MEDITERRANEE

GROUPE C2C CONSEILS

S.A.E.M. SEMAGORA

Centre de congrès AGORA
Zone industrielle des Paluds
13 400 Aubagne

RCS Marseille- 380 473 108

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

C2C MEDITERRANEE
Commissaire aux Comptes
Aurélie KADOCH

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

commissaire
aux comptes

SARL C2C MEDITERRANEE

GROUPE C2C CONSEILS

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Siège social :
5 Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50

Bureau Secondaire :
Maison près de l'Aqueduc
20167 MEZZAVIA
Tél. : 04 95 10 93 00

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE
Courrier 2026A/001720

commissaire
aux comptes

SARL C2C MEDITERRANEE

GROUPE C2C CONSEILS

✓ Mise à disposition de votre directrice

- Personne concernée : La Métropole Aix Marseille Provence, conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, administrateur de votre société

- Nature et objet : Convention de mise à disposition de Madame Martinez Martine, employée de la Métropole Aix-Marseille Provence mise à disposition de votre société en qualité de Directrice

- Modalités : Le montant de la mise à disposition au 31 décembre 2025 s'élève à 85.697,67 euros.

Fait à Marseille,
Le 9 septembre 2026

C2C MEDITERRANEE
Commissaire aux Comptes
Aurélie KADOCH

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z